

Demande d'octroi du diplôme OSPH en homéopathie classique

Exigences

- Formation postgraduée I en homéopathie classique (2.1): minimum 190 heures académiques
- Attestation de réussite de l'examen en homéopathie
- Formation postgraduée II en homéopathie classique : (2.2.): minimum 224 heures académiques
- Formation personnelle : maximum 133 heures académiques
- Supervision: minimum 50 heures académiques
- Production et documentation : minimum 15 heures académiques
- Attestations de travail (expérience professionnelle) : minimum 2 ans d'expérience professionnelle à 50% dans une pharmacie avec un assortiment homéopathique de base ou dans un cabinet d'homéopathie
- Rapport d'activité : Dossier de 5 cas propres aigus (25 heures académiques)
- Travail de diplôme : Dossier de 2 cas propres chroniques (30 heures académiques)

Coordonnées personnelles

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		
Téléphone	Fax	E-Mail
Pharmacie	Adresse	
Diplôme fédéral de pharmacien/ne: Année		Lieu

Attestations de travail (expérience professionnelle) : minimum 2 ans à 50%

Secteur de travail (officine, hôpital, industrie)	Nom du lieu de travail	du - au	%

Pharmacie

Propre officine depuis :	Nom	Lieu/canton
--------------------------	-----	-------------

Désignation de votre activité actuelle (gérant/e, pharmacien/ne employé/e)

Formation en homéopathie classique

Etes-vous membre de l'OSPH? non, oui, année d'entrée _____

Avez-vous suivi une formation postgraduée structurée (2.1.) en homéopathie classique?

Durée _____ Institution _____

Avez-vous acquis un examen en homéopathie classique?

Année _____ Institution _____

Etes-vous en possession d'un certificat de compétences comme thérapeute en homéopathie classique?

Année _____ Institution _____

Travaillez-vous en homéopathie classique? non oui en partie

(=emploi strict des règles de simile, en prenant compte l'ensemble des symptômes et l'utilisation d'un seul remède par conseil)

Formation postgraduée I en homéopathie classique (2.1.): minimum 190 heures académiques

Date	Institution	Chargés de cours	Lieu	h*
Total h				

Formation postgraduée II en homéopathie classique (2.2.): minimum 224 heures académiques

Date	Institution	Chargés de cours	Lieu	h*
Total h				

Formation personnelle (2.3.): maximum 133 heures académiques

Date	Littérature		Journaux	h*
Total h				

Fabrication et documentation (2.4.): minimum 15 heures académiques

Date	Institution	Chargés de cours	Lieu	h*
Total h				

Supervision (2.5.) minimum 50 heures académiques

Date	Institution	Superviseur	Lieu	h*
Total h				

Rapport d'activité (2.6.)

Rapport d'activités de 5 analyses écrites de cas propres légers, aigus dans une pharmacie ou un cabinet.

Travail de diplôme (2.7.)

Documentation de 2 analyses écrites de cas propres chroniques, aigus en pharmacie ou en cabinet.

Lieu: _____ Date: _____ Signature: _____

Annexes (à envoyer avec la demande d'octroi):

- Copie du diplôme de pharmacien
- Copie de la permission d'exercice de la profession
- Copie d'attestation d'examen en homéopathie
- Copie de l'attestation de membre OSPH
- Copie de la carte de membre pharmaSuisse
- Copie du paiement de la taxe
- Copies des attestations de cours

Envoyer s.v.p. à : OSPH/SAGH, Carla Wullschleger, Leimbachstrasse 223, 8041 Zürich

Ne seront traités que des formulaires de demandes complets et dûment remplis!

Une fois le paiement de la taxe pour la remise du diplôme au CP de l'OSPH (IBAN CH26 0900 0000 1729 9723 8; OSPH, 1000 Lausanne) exécuté, la demande sera remise à l'OSPH pour être traitée. Montant des taxes:

non-membres de l'OSPH: CHF 1100.-

membres de l'OSPH : CHF 650.-

En cas de refus de la demande, la taxe payée ne sera pas remboursée. Lors d'une deuxième demande, la taxe facturée s'élève à la moitié du montant.

Taxe payée le (date): _____

Décision du jury d'examen de l'OSPH :

Date _____ approuvé refusé en suspens pour correction

Corrections:

Signature: _____

Signature: _____